

DSVE/ML/NT/2020

Le Président de l'université de La Réunion

Vu le code de l'éducation notamment les articles L612-5 à L612-6-1 ; D 612-3 à D612-36-4 ; D613-38 et suivants ;

Vu le décret n°2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de Master ;

Vu le règlement relatif à l'admission à la première année du diplôme de master arrêté par le conseil d'administration de l'université de La Réunion du 12 décembre 2019 ;

Vu le règlement relatif à l'admission à la deuxième année du diplôme de master arrêté par le conseil d'administration de l'université de La Réunion du 12 décembre 2019 ;

ARRETE

Article 1 : Sont désignés en qualité de présidents et membres des jurys des commissions pédagogiques pour **l'année universitaire 2020-2021**.

Commission : Master 1 biodiversité écologie et évolution parcours BEST-T et parcours TROPIMUNDO

Président : **PAILLER Thierry**

Membres : BASTIDE Isabelle

BESSE Pascale

CLEMENCET Johanna

FLORES Olivier

POUSSIÉ Stéphane

REYNAUD Bernard

LAURENT Philippe

PRUVOST Olivier

Commission : Master 2 biodiversité écologie et évolution parcours BEST-T et parcours TROPIMUNDO

Président : **BESSE Pascale**

Membres : BASTIDE Isabelle

PAILLER Thierry

CLEMENCET Johanna

FLORES Olivier

POUSSIÉ Stéphane

REYNAUD Bernard

LAURENT Philippe
PRUVOST Olivier

Article 2 : La direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Denis, le 04/05/2020

Le Président de l'université de La Réunion

A blue ink signature, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, is written over the circular seal of the University of La Réunion.

Pr. F. MIRANVILLE